



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse

PRÉSENTATION DE LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2022

Conférence de presse



Lundi 10 janvier 2022
Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille

Contact presse

Stéphanie Denis Laventure, responsable du pôle communication

04 42 91 71 10 / 06 89 10 02 55

stephanie.denis-laventure@ac-aix-marseille.fr

www.ac-aix-marseille.fr  @acaixmarseille  acaixmarseille  Académie Aix-Marseille

PREPARATION DE LA RENTREE 2022

Sommaire

CONTEXTE NATIONAL	3
Le budget	3
Les effectifs des personnels	4
Perspectives 2022	4
CONTEXTE ACADEMIQUE	7
Les caractéristiques structurelles, sociales et territoriales	7
Les disparités sociales	7
Les disparités géographiques et démographiques	8
Constat 2021 et prévisions 2022	9
Les moyens supplémentaires pour la rentrée 2022	10
Rentrée 2022 dans le 1 ^{er} degré	10
Rentrée 2022 dans le 2 nd degré	11
Présentation des Contrats locaux d'accompagnement	13
Le Service national universel	14
Le Service civique	15
Dispositif « Pass Sport »	15
Jeux olympiques et paralympiques 2024	16

Contexte national

Le budget

Le projet de loi de finances pour 2022 marque une nouvelle étape au bénéfice des politiques de l'éducation, du sport et de la jeunesse, dont les **crédits sont en hausse de 1,9Md€**. Sur ce montant, **1,6 Md€ sont dédiés à l'enseignement scolaire**. Avec **plus de 700 M€ consacrés aux revalorisations**, le budget 2022 traduit d'abord les engagements pris à la suite du Grenelle de l'éducation.

Une nouvelle marche est franchie vers une plus grande reconnaissance de l'ensemble des professeurs et des personnels.

À ces revalorisations s'ajoutent la prime d'équipement informatique de 150 € net annuels depuis janvier 2021, ainsi que la participation à la protection sociale complémentaire à compter de janvier 2022.

Cette plus grande attention portée à chacun s'illustre également par le grand service public de **l'École inclusive**. En 2022, 4 000 postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap seront créés. Bénéficiant d'un nouveau statut ainsi que d'une grille indiciaire rénovée, ils sont désormais assurés d'un déroulement de carrière sécurisé et plus dynamique.

Cette politique en faveur de l'égalité des chances se concrétise également dans le **Plan de relance**, avec près de 400 M€ dédiés en 2022 à des dispositifs tels que les **Internats d'excellence** qui pourront accueillir à la prochaine rentrée 1 500 élèves supplémentaires.

Le **Service national universel**, qui accueillera au moins **50 000 jeunes** en 2022, constituera bientôt une étape décisive de la vie de chaque jeune pour renforcer le sens de l'intérêt général de chacun et transmettre le goût de l'engagement. Cette dynamique sera renforcée par ailleurs avec une offre d'au moins 200 000 missions en **Service civique**.

À deux ans des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la place du sport dans notre société doit évoluer grâce à l'école et aux clubs. C'est pourquoi il a été mis en place le dispositif **Pass'Sport** doté de 100 M€, pour lever significativement les freins à l'inscription des familles en associations sportives. De même, l'extension **du Pass Culture** à partir de la 4e, avec 47 M€ supplémentaires, marque un tournant majeur pour la politique d'éducation artistique et culturelle.

Projet de loi de finances 2022

57 Mds d'euros de budget (hors contributions aux pensions de l'Etat)

78.1 Mds d'euros (y compris contributions aux pensions de l'Etat)

- Budget consacré à l'enseignement scolaire : **55,2 Mds€** (en hausse de **3%**)
- Budget consacré à la jeunesse et à la vie associative : **772 M€** (en hausse de **11.5%**)
- Budget consacré aux sports et à la préparation des jeux olympiques et paralympiques de 2024 : **987 M€** (en hausse de **22%**)

Ce budget est en hausse de 1,9 Md d'euros par rapport à 2021 :

- **+ 1.6 Md€** sur le périmètre enseignement scolaire
- **+ 80 M€** sur le périmètre jeunesse et vie associative
- **+ 178 M€** sur le périmètre sports

Les effectifs des personnels

Les emplois du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports sont stabilisés en 2022 à 1 024 350 Equivalents temps-plein travaillés (ETPT) qui se décomposent en :

- **1 025 247 ETPT** pour l'enseignement scolaire
- **1 442 ETPT** pour les sports
- **360 ETPT** pour la jeunesse et la vie associative

4 000 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires seront par ailleurs recrutés à la rentrée scolaire 2022 qui devront être répartis entre les différentes académies.

50 000 jeunes volontaires pourront bénéficier du Service national universel en 2022. En mutualisant les moyens du ministère et du Plan de relance, **plus de 200 000 jeunes** pourront s'engager dans une mission de service civique.

Perspectives 2022

Des emplois stables sur cinq ans et des moyens supplémentaires en 2022

Au total sur cinq ans, les emplois du ministère ont été préservés et auront même très légèrement augmenté (+121 emplois).

En 2022, le schéma d'emplois est en légère progression avec la création de 50 emplois administratifs. Les emplois sont stables dans le 1^{er} degré et le 2nd degré publics et privés.

- 1^{er} degré : des moyens permettant la poursuite des réformes engagées
- 2nd degré : un meilleur accompagnement des élèves

Une augmentation des aides sociales en faveur des élèves

Une enveloppe de **841 M€** permettra d'accorder des bourses sur critères sociaux aux élèves relevant de l'enseignement public et privé avec une revalorisation, dès la rentrée 2021, de la prime d'internat de collège et de lycée et une extension de la bourse au mérite aux élèves boursiers s'engageant à l'issue de la troisième dans une formation conduisant au certificat d'aptitude professionnelle. **32 M€** d'augmentation par rapport à 2021.

Une école pleinement inclusive dont les moyens ont connu une progression sans précédent depuis 2017

En 2022, le ministère mobilisera plus de **3,5 Mds€** en faveur de l'École inclusive soit **211 M€** de plus qu'en 2021. Entre 2017 et 2022, ce budget aura ainsi progressé de **1,4 Md€** avec la création de près de **27 000** emplois.

Progression en emplois sur cinq ans : + 27 000.

L'extension du Pass Culture en milieu scolaire

47 M€ sont inscrits au PLF afin de financer le nouveau dispositif Pass Culture permettant à un professeur d'organiser des activités collectives d'éducation artistique et culturelle pour sa classe.

Organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024

Les moyens consacrés aux Jeux de 2024 sont en augmentation de **+62 M€** par rapport à 2021 (+26 %) afin d'atteindre une enveloppe de **296 M€** :

- **263 M€** seront versés à la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) afin de poursuivre la réalisation des opérations d'aménagement des ouvrages olympiques ;

- **25 M€** sont destinés à contribuer à l'organisation des Jeux paralympiques via le Comité d'organisation des jeux (Cojo) ;
- **8 M€** permettront de poursuivre la constitution de l'héritage des Jeux.

Le plan de relance

Le ministère bénéficiera, en 2022, de **393 M€** de crédits additionnels issus du Plan de relance (qui s'ajoutent aux **619 M€** perçus en 2021). Ils permettront de poursuivre et d'achever les actions entreprises en 2021.

122 M€ sur le secteur enseignement scolaire

215 M€ sur le secteur jeunesse et vie associative

55 M€ sur le secteur sports

Contexte académique

Les caractéristiques structurelles, sociales et territoriales

Le territoire de l'académie d'Aix-Marseille est marqué par de fortes disparités démographiques, géographiques et sociales.

Il est composé de 4 départements (chiffres 2019- www.insee.fr/fr/statistiques) :

- Les Alpes-de-Haute-Provence (161 980 habitants) ;
- Les Hautes-Alpes (141 784 habitants) ;
- Les Bouches-du-Rhône (2 035 000 habitants) ;
- Le Vaucluse (563 751 habitants).

Les dispositifs spécifiques tenant compte de ces disparités sont activement développés afin d'assurer la continuité du service public et l'égal accès à une école de qualité sur tout le territoire.

Les disparités sociales

Le taux de pauvreté est élevé dans les départements de l'académie d'Aix-Marseille (chiffres 2018- www.insee.fr/fr/statistiques) :

- Le Vaucluse 20%
- Les Bouches-du-Rhône 18,7%
- Les Alpes-de-Haute-Provence 16,8%
- Les Hautes-Alpes 13,8%

Le taux de pauvreté de tous les départements est supérieur à la moyenne métropolitaine 14,1% (en 2017- www.insee.fr/fr/statistiques) à l'exception des Hautes-Alpes (13,8%).

La lutte contre les inégalités territoriales constitue une priorité ministérielle et académique.

Le dédoublement des classes de CP et CE1 en réseaux d'éducation prioritaire permet aux élèves les plus fragiles de progresser et d'acquérir des savoirs fondamentaux comme lire, écrire, compter, respecter autrui.

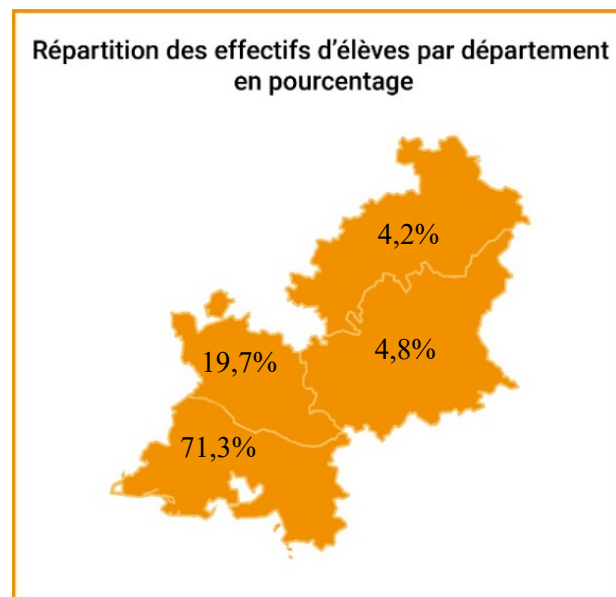
Depuis la rentrée scolaire 2017, les moyens alloués dans le dédoublement des classes en éducation prioritaire ne cessent de progresser.

Les disparités géographiques et démographiques

Dans les départements alpins, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celle des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Ainsi :

- Plus de 70% des élèves des 1^{er} et 2nd degrés sont scolarisés dans le département des Bouches-du-Rhône.
- Le département de Vaucluse représente près de 20% des effectifs.
- Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes scolarisent respectivement 4,8% et 4,2% des élèves.



L'académie d'Aix-Marseille poursuit une politique active de soutien à la ruralité qui se caractérise notamment par l'attribution de moyens d'enseignement supérieurs à la moyenne académique afin de prendre en compte les réalités géographiques et démographiques.

Récapitulatif des effectifs des élèves du 1^{er} et du 2nd degrés (rentrée 2021)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
1^{er} degré (dont privé sous et hors contrat)	14 014	11 911	210 956	57 485	294 366
2^d degré (hors post-bac dont privé sous contrat)	13 118	11 323	181 267	53 329	259 037
Total	27 132	23 234	392 223	110 814	553 403

Constat 2021 et prévisions 2022

Dans les établissements du 1^{er} degré

Une baisse de **2 223 élèves** est attendue à la rentrée 2022.

Constats et évolution des effectifs des élèves du 1^{er} degré (public)

	Constat 2021	Prévision 2022	Variation 2021-2022
Alpes-de-Haute-Provence	13 121	13 000	-121
Hautes-Alpes	10 738	10 669	-69
Bouches-du-Rhône	184 583	183 008	-1575
Vaucluse	50 894	50 436	-458
ACADEMIE	259 336	257 113	-2 223

Dans les établissements du 2nd degré

Une hausse de **532 collégiens et lycéens** est prévue pour la rentrée 2022.

Constats et évolution des effectifs des élèves du 2nd degré (public)

	Constat 2021	Prévision 2022	Variation 2021-2022
Collèges (y compris SEGPA)	118 809	118 946	+137
Lycées généraux, technologiques (y compris SGT, hors Post-bac)	56 119	56 969	+850
Lycées professionnels (y compris SEP et FC)	22 385	22 137	-248
Post-baccalauréat (STS et CPGE)	9 416	9 209	-207
Académie	206 729	207 261	+532

Les moyens supplémentaires pour la rentrée 2022

L'académie d'Aix-Marseille comprend plus de 52 000 personnels, dont environ 38 000 enseignants.

A la rentrée scolaire 2022, l'académie d'Aix-Marseille bénéficiera d'une dotation de **211 moyens d'enseignements supplémentaires (+111 dans le 1^{er} degré et +100 dans le 2nd degré)**.

Rentrée 2022 dans le 1^{er} degré

Répartition des moyens d'enseignement supplémentaire dans le 1^{er} degré (public) entre les départements

	Evolution prévisionnelle des effectifs à la rentrée 2022	Moyens supplémentaires d'enseignement Rentrée scolaire 2022	Observations	Evolution prévisionnelle du P/E
Alpes-de-Haute-Provence	-121	2	Dont 1 pour l'Ecole internationale PACA, Manosque	6.46
Hautes-Alpes	-69	1		6.65
Bouches-du-Rhône	-1575	90		5.70
Vaucluse	-458	18		5.82
TOTAL	-2 223	111		5.80

Les moyens supplémentaires alloués au 1^{er} degré doivent être mobilisés pour consolider la politique engagée en faveur de la **maîtrise des savoirs fondamentaux, de la justice sociale, de l'égalité territoriale et des personnels**.

Il s'agit également de :

- finaliser le plafonnement des classes de grande section, CP et CE1 ;
- poursuivre le dédoublement des classes en grande section en éducation prioritaire ;
- créer des classes ULIS
- améliorer le remplacement ;
- conforter le potentiel de remplacement

Rentrée 2022 dans le 2nd degré

Répartition des mesures de rentrée dans le 2nd degré (public) en moyens d'enseignement dans les départements pour les collèges et entre les lycées généraux et professionnels

	Moyens supplémentaires d'enseignement	Observations
Rentrée scolaire 2022		
Collèges		
Alpes-de-Haute-Provence	2	
Hautes-Alpes	1	
Bouches-du-Rhône	26	
Vaucluse	5	
TOTAL COLLEGES	34	
Lycées professionnels	1	
Lycées	60	
Manager Internat	5	Affectés aux internats d'excellence
TOTAL 2ND DEGRE	100	

Les mesures de rentrée doivent permettre de :

- accompagner la hausse démographique ;
- assurer le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- renforcer la mixité sociale par l'ouverture de section internationale dans les collèges les plus défavorisés ;
- mettre en place des Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE).

Autres emplois supplémentaires à la rentrée 2022

Pour la rentrée 2022, **32 postes supplémentaires** ont été accordés :

- 1 emploi de personnel de direction dans la perspective de l'ouverture du collège de Lançon-de-Provence ;
- 11 emplois de Conseillers principaux d'éducation (CPE) ;
- 3 postes administratifs pour les établissements scolaires ;
- 10 postes administratifs pour les services académiques (Plan Marseille) ;
- 5 postes de chefs de projets Service national universel (recrutés au 1^{er} janvier 2022) ;
- 2 postes dans la filière médico-sociale.

Les internats d'excellence

Un internat d'excellence est un lieu de vie, situé dans un établissement scolaire, collège ou lycée.

Dans les internats d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé (révision, accompagnement du travail personnel). Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles collectives.

L'internat s'adresse à tous les collégiens et lycéens motivés, qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités.

Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Elles peuvent être d'ordre social, économique ou familiale.

Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence : grâce à la variété des formations qui sont proposées, ils peuvent choisir celle qui les intéresse même si elles sont situées loin de leur domicile.

11 établissements au sein de notre académie ont été labellisés.

2 dans les Alpes-de-Haute-Provence :

Cité scolaire André Honnorat, Barcelonnette ;
Lycée Pierre Gilles de Gennes, Dignes-les-Bains

3 dans les Hautes-Alpes :

Collège Hautes Vallées, Guillestre
Cité scolaire, Honoré Romane, Embrun
Lycée professionnel Sévigné, Gap

4 dans les Bouches-du-Rhône :

Lycée Latécoère, Istres
Lycée Alpilles, Miramas
Lycée polyvalent Marseilleveyre, Marseille
Collège Van Gogh, Arles

2 dans le Vaucluse :

Lycée polyvalent Victor Hugo, Carpentras
Lycée polyvalent de l'arc, Orange

Présentation des Contrats locaux d'accompagnement (CLA)

Dans 3 académies (Aix-Marseille, Lille et Nantes), des contrats locaux d'accompagnement ont été mis en place à la rentrée scolaire 2021. Elles ont été choisies pour leurs caractéristiques sociales, géographiques et économiques très différentes.

L'objectif est de répondre toujours mieux à la diversité des territoires et des publics par une approche fine du terrain et avec des moyens gradués.

La contractualisation sera d'une durée maximale de trois ans.

Cette expérimentation n'a pas d'incidence sur le périmètre de l'éducation prioritaire qui demeure inchangé (maintien REP et REP+) au niveau national. Le travail a été conduit avec le souci d'identifier les écoles, collèges ou lycées auxquels une réponse individualisée et adaptée à leurs caractéristiques propres peut être utilement apportée.

Dans ce cadre, **39 écoles, 12 collèges et 17 lycées/lycées professionnels** ont été sélectionnés.

Ils présentent un intérêt manifeste en termes de besoin scolaire et éducatif :

- plusieurs projets sont centrés sur l'amélioration des pratiques de lecture des élèves, en s'appuyant sur la revitalisation de la bibliothèque ;
- un projet de partenariat avec l'université prévoit l'intervention d'étudiants en STAPS dans un programme de dynamisation de l'activité sportive et de régulation des pratiques alimentaires (avec une synergie possible avec l'opération petit déjeuners) ;

- un projet est centré sur la prise en charge du comportement des élèves de maternelle (troubles de l'attention et du comportement), avec demandes d'intervenants en théâtre pour travailler sur la posture, de professionnels de la relaxation, d'éducateurs de la Petite Enfance ;
- un projet est centré autour du développement de la communication non-violente entre les élèves et le développement de la médiation par les pairs (école élémentaire Gauguin).

Périmètre départemental l'expérimentation

Nombre CLA	Dept 04	Dept 05	Dept 13	Dept 84	Total
1^{er} degré					
Ecole maternelle			16		16
Ecole primaire	1	2	1		4
Ecole élémentaire			16	3	19
2nd degré					
Collège			4	8	12
Lycée général et technologique			1		1
Lycée polyvalent			2		2
Lycée professionnel			10	4	14
Total général	1	2	50	15	68

Au titre de ce dispositif, l'académie bénéficie pour le 1^{er} degré de 10 emplois et 30 Indemnités pour missions particulières (IMP).

A cela s'ajoute, 170 IMP et 4 452 heures supplémentaires effectives (devoirs faits) dans le 2nd degré.

Enfin, 57 953 euros de crédits pédagogiques et 30 273 euros de frais sociaux ont été alloués.

L'ensemble de ces moyens ont été répartis au sein des établissements scolaires.

Le Service national universel

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général.

Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant (jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la Gendarmerie, Service Civique, bénévolat...).

En 2021, **775 jeunes** ont participé aux séjours de cohésion.

6 centres de cohésion sont présents en Provence-Alpes-Côte d'azur, soit un dans chaque département.

En 2022, l'objectif est la participation de **3 825 jeunes** aux 3 sessions, celles de février, juin et juillet.

Le Service civique

Le Service civique est un engagement volontaire, de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

L'objectif de l'engagement de Service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leurs projets d'avenir.

1 460 volontaires ont été recrutés sur l'année 2021 pour la région Provence-Alpes-Côte d'azur.

Dispositif « Pass Sport »

Le « Pass'Sport » est une aide, d'un montant forfaitaire de 50 euros, permettant de réduire, au bénéfice des personnes mentionnées ci-dessous, le montant de l'adhésion ou de la prise de licence proposé par les structures et associations sportives éligibles pour la saison 2021-2022.

Bénéficiaires

Le bénéfice du « Pass'Sport » est ouvert aux personnes âgées de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire ;
- bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés.

Structures éligibles

- associations sportives et structures affiliées aux fédérations sportives agréées ;
- associations sportives agréées non affiliées à une fédération agréée, domiciliées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou soutenues au titre de l'année 2021 par le programme « Cités éducatives » de l'Etat.

Objectifs Provence-Alpes-Côte d'azur

La région Provence-Alpes-Côte d'azur a bénéficié d'une dotation financière en 2021 d'un montant de **7 207 500€**, représentant un objectif de **144 150 bénéficiaires**.

63315 jeunes ont pu en bénéficier en première période du 01/09/2021 au 30/11/2021.

Nombre de bénéficiaires et montants des sommes allouées en 2021

TIERS PAYEURS	TOTAL BENEFICIAIRES	TOTAL MONTANT
CDOS* 04	2038	101 900 €
CDOS 05	2 421	121 050 €
CDOS 06	12 149	607 450 €
CDOS 13	24 336	1 216 800 €
CDOS 83	13 737	686 850 €
CDOS 84	8 634	431 700 €
TOTAUX	63 315	3 165 750 €

*Comité départemental olympique et sportif

Une nouvelle période en une vague a été programmée du 1^{er} décembre 2021 au 28 février 2022.

Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP)

A l'occasion des prochains JOP qui se dérouleront à Paris en juillet-août 2024, une partie des compétitions est délocalisée en région.

Marseille accueillera les épreuves de voile. Marseille et Nice accueilleront une dizaine de matchs de football.

Des opérations pour améliorer la qualité de l'accueil des JOP, créer les conditions pour le développement de nouvelles pratiques sportives, plus inclusives, plus responsables et respectueuses de l'environnement sont mises en place et notamment les opérations ci-dessous :

Centre de préparation des Jeux

Certaines infrastructures sportives sont susceptibles d'accueillir des délégations soit à l'occasion de la période olympique, soit au préalable lors de phase de préparation ou de compétitions préolympiques.

L'Agence nationale du sport (ANS) a prévu de soutenir la mise à niveau de ces équipements par un dispositif d'aide. 2 dossiers pour un montant de **283 000€** ont été retenus (CREPS Provence-Alpes-Côte d'azur et Villeneuve Loubet) en 2021.

Le site « Paris 2024 » affiche par ailleurs déjà 5 sites labellisés : stade Luminy, centre équestre Pastré, complexe sportif Jean Bouin à Marseille, base nautique du port d'Hyères et le stade nautique d'Antibes.

Le label « Génération 2024 »

Il s'agit d'un dispositif, à destination des écoles et établissements scolaires, qui vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Depuis 2018, **79 écoles, 75 collèges et 38 lycées** ont été labellisés « Génération 2024 ».

Cette opération concerne également les universités.

Impact 2024

Il s'agit d'un dispositif à destination des acteurs du monde sportif, associations et collectivités qui portent des projets innovants utilisant le sport comme outil d'impact social.

Il s'inscrit dans le cadre du programme héritage « Transformations olympiques », en vue des Jeux de 2024.

6 projets ont été soutenus en 2021 pour un montant de **200 000€** dans la région Provence-Alpes-Côte d'azur.